

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Protocole d'intervention 2025-2026

Une situation de violence, c'est...

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art.13 L.I.P.).

Exemples de comportements de VIOLENCE :

- Se moquer de quelqu'un.
- Parler dans le dos d'un élève.
- Dire des méchancetés.
- Isoler un élève.
- Pousser.
- Frapper.
- Etc.

Cependant, si ces comportements sont dans l'intention de :

- faire du tort physiquement ou psychologiquement à l'autre **ET**
- de façon répétitive **ET**
- dans un rapport de force inégal,

alors, c'est de **L'INTIMIDATION**.

Une situation d'intimidation, c'est...

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Qu'est-ce que je fais si je suis victime ou témoin de ces comportements ?

- Je vais voir tout de suite un adulte.
- J'en parle à mon parent à la maison.
- Je réconforte la personne qui est victime de violence ou d'intimidation.
- Je lui montre que je la supporte, que je suis de son côté, que je ne suis pas d'accord avec ce qui lui arrive.
- Je l'invite à se joindre à mon groupe d'amis.

Qu'est-ce que l'intervenant de l'école fera ?

- Il va m'écouter.
- Il va rencontrer les élèves impliqués.
- Au besoin, il avisera mes parents.
- Il s'assurera que la situation a cessé.

Parce qu'à Saint-Clément-Ouest, la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées :

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____